



OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE

✉ 8 rue du Frère Cyprien – Maure de Bretagne - 35330 VAL D'ANAST

☎ : 02 23 36 08 95

🌐 : www.officeaffetvilaine.fr

@ : secretariat@officeaffetvilaine.fr

ECOLES MULTISPORTS 2023-2024

Conditions générales d'inscriptions

ART 1. Les écoles multisports (EMS) sont ouvertes pour les enfants nés en 2015-2014-2013.

ART 2. Un effectif maximum de 24 jeunes est fixé dans les écoles multisports.

ART 3. L'éducateur se réserve le droit, à partir de 3 absences injustifiées, d'attribuer sa place au premier inscrit sur liste d'attente.

ART 4. L'équipement obligatoire demandé est le suivant :

-Chaussures :

1 paire de chaussures de sport en cas d'activité en extérieur

1 paire de chaussures de sport (avec semelle propre qui ne marque pas « no marking ») en cas d'activité en intérieur.

-Tenue de sport :

Bas de tenue :

Sont autorisés les leggings, joggings, pantacourts et shorts.

Ne sont pas autorisés les jeans, pantalons en toile, robe, jupe.

Haut de tenue :

Sont autorisés les T-shirts, survêtements, sweats.

Ne sont pas autorisés les chemises.

-Accessoires :

Prévoir une bouteille d'eau individuelle ou une gourde.

-Matériel sportif :

Le matériel pédagogique est fourni par l'éducateur sportif en charge de l'école multisport.

ART 5. En tant que parent, responsable légal ou personne missionnée à amener l'enfant aux séances d'écoles multisports, vous vous engagez à vérifier la présence de l'éducateur avant de repartir.

Cas particulier : l'éducateur prend les enfants à l'école, dans ce cas, la responsabilité incombe à l'école et à l'éducateur (cf feuille d'émargement à l'heure du début de séance et au lieu de rdv prévu).

ART 6. Les séances des écoles multisports débutent en semaine 40 incluse (du 2 Octobre au 6 Octobre 2023) et se terminent la semaine 22 incluse (du 27 au 31 Mai 2024)

ART 7. Lieux et horaires des écoles multisports.

- Bovel, le lundi de 16h35 à 17h35 à la salle polyvalente de Bovel.

- Guipry-Messac, le jeudi de 17h00 à 18h00 à la salle des sports de Guipry-Messac.

- Lohéac, le jeudi de 17h00 à 18h00 à la salle polyvalente de Lohéac.

- Sixt/Aff, le jeudi de 17h00 à 18h00 à la salle des sports de Sixt/Aff.

ART 8. Il n'y aura pas de séances d'écoles multisports pendant les vacances scolaires.





OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE

✉ 8 rue du Frère Cyprien – Maure de Bretagne - 35330 VAL D'ANAST
☎ : : 02 23 36 08 95
🌐 : www.officeaffetvilaine.fr
@ : secretariat@officeaffetvilaine.fr

ART 9. L'inscription à une école multisports ne sera prise en compte qu'à réception des pièces demandées :

- Questionnaire de santé à remplir.
- Règlement de 55 euros pour la saison 2023-2024 (virement, chèque à l'ordre de l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine, espèces, ANCV ou pass sport).
- Fiche de renseignements dûment complétée

